



UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Allocution de M. Marc Gascon, maire de Saint-Jérôme et président de l'Union des municipalités du Québec (UMQ)

À l'occasion du congrès marquant le 40^e anniversaire du réseau FADOQ

**Le 8 juin 2010 à 15 h
Hôtel Delta, Trois-Rivières**

(seule l'allocution prononcée fait foi)

Durée : 15 minutes

Monsieur le Président du Réseau FADOQ,
(M. Jean-Claude Grondin-Québec Chaudière Appalache)
Monsieur le Maire de Trois-Rivières,
(M. Yves Lévesque)
Distingués invités,

C'est avec plaisir que je suis parmi vous aujourd'hui à titre de président de l'Union des municipalités du Québec.

D'entrée de jeu, permettez-moi de vous dire quelques mots sur l'organisation que je préside.

Depuis sa fondation, il y a 91 ans, l'UMQ représente les municipalités de toutes tailles dans l'ensemble du Québec.

Elle a pour mission de promouvoir le rôle fondamental des municipalités dans le progrès social et économique de l'ensemble du territoire québécois et de soutenir ses membres dans la construction de milieux de vie démocratiques, innovants et compétitifs. Par ses membres, c'est près de cinq millions de citoyennes et de citoyens que l'Union des municipalités du Québec représente.

L'UMQ est plus âgée que le réseau de la FADOQ qui fête cette année ses quarante ans de fondation. Une petite jeunesse !!

Permettez-moi de saluer le travail des membres de la FADOQ et notamment ceux ont œuvré au sein du conseil d'administration d'hier à aujourd'hui.

Bravo! Pour votre travail au bénéfice des aînés et de l'ensemble de la collectivité au fil de ses années.

Vous avez choisi de célébrer le 40^e anniversaire du réseau FADOQ dans une ville qui a fêté, l'an passé, son 375^e anniversaire de fondation.

J'aimerais saluer mon collègue, monsieur Yves Lévesque, maire de Trois-Rivières et membre du conseil d'administration de l'UMQ.

Sachez que l'UMQ a décerné, cette année, le prix Ovation municipale dans la catégorie *Gestion des ressources et des procédés* à la ville de Trois-Rivières. Bravo à toute l'équipe.

Vous avez choisi comme thème de votre congrès 2010 « Osez...Bougez....Embarquez !

C'est invitant et inspirant à la fois.

Vous savez les défis du 21^e siècle nous invitent tous à oser et bouger. Pour relever ces défis il faudra une bonne dose de courage politique. Il faut du courage politique pour faire les choses autrement afin de développer durablement les territoires du Québec.

Le défi démographique, notamment le vieillissement de la population est l'un de ces enjeux.

D'ailleurs, le vieillissement de la population est une préoccupation de plus en plus présente dans l'administration publique québécoise et municipale et ce, en raison de l'ampleur, que ce phénomène prendra au cours des prochaines décennies.

En effet, ce n'est plus un secret pour personne, la population du Québec vieillit.

Selon le bilan démographique 2009 de l'Institut de la statistique du Québec, et si les tendances récentes se maintiennent, la population du Québec ne diminuera pas. C'est une bonne nouvelle par rapport aux prévisions précédentes, qui indiquaient plutôt un déclin de la population.

Cependant, il y aura plus de décès que de naissances au Québec à compter de 2029 et la migration internationale assurera alors, à elle seule, la croissance.

Par ailleurs, le vieillissement de la population est inéluctable.

Toutes les régions verront vieillir, la structure par âge, de leur population. Selon un rapport de recherche réalisé en 2004, par le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir¹, la part des personnes âgées de 65 ans et plus, qui était de 5%, soit à peine une personne sur vingt, pendant toute la première moitié du 20^e siècle, sera d'une personne sur cinq vers 2021.

Autre phénomène : le vieillissement dans le vieillissement. C'est-à-dire que la structure par âge à l'intérieur même de la population âgée va se modifier.

En effet, l'arrivée des baby-boomers au quatrième âge entrainera une flambée de l'indice de séniorité de 2026 à 2041. On estime alors que près de 40% des aînés auront plus de 80 ans.

Par ailleurs, les aînés de demain ne seront pas comme ceux d'hier, ni même ceux d'aujourd'hui. En effet, les études nous enseignent qu'ils seront plus riches, plus scolarisés et en meilleure santé. Ils vivront également plus vieux et plus seuls puisqu'ils ont eu moins d'enfants et vivent moins en couple.

¹ Ministère des Affaires municipales, Sport et Loisir, Les effets du vieillissement de la population québécoise sur la gestion des affaires et des services municipaux, 2004, 175 pages

La génération des baby boomers est prédominante dans la pyramide des âges de la population québécoise, mais cette cohorte n'est pas monolithique.

Elle regroupe des natifs de l'après-guerre et les natifs de la Révolution tranquille. Ce groupe est hétérogène et a des besoins très diversifiés.

N'étant pas un expert en statistique ni en démographie, j'arrêterai ici le portrait des tendances. Ce qu'il faut retenir par ailleurs c'est que ces transformations démographiques sont importantes et qu'elles interpellent le monde municipal.

L'habitat, les loisirs, la sécurité publique, l'aménagement des lieux publics, les infrastructures et les transports doivent, dès maintenant, être repensés dans la perspective des changements démographiques déjà en cours.

J'aborderai maintenant deux de ces enjeux : l'habitat et les loisirs.

D'abord l'habitat.

Différents auteurs affirment unanimement, que les aînés veulent demeurer dans leur logement le plus longtemps possible.

De plus, la future génération d'aînés formulera des besoins d'hébergement de plus en plus variés.

Dans ce domaine, nous pouvons affirmer que les municipalités font preuves de créativité.

En effet, plusieurs municipalités ont innové en favorisant l'émergence de nouvelles formes d'habitat tenant compte de l'évolution démographique : coopérative d'habitation, cohabitation intergénérationnelle, habitation collective ou condo, centre d'accueil de jour, etc.

L'un des moyens pour les municipalités de concrétiser son implication en matière de logement, réside notamment dans la mise en place de la gestion d'un office municipal d'habitation. En raison du vieillissement de la population, la demande de logements sociaux ira en s'accroissant et la pression sur le milieu municipal en subira les effets.

Dans le contexte de vieillissement de la population, de nombreux citoyens sont touchés par d'importantes hausses des valeurs foncières dans certaines municipalités, notamment, dans les secteurs de villégiature.

Cette problématique est particulièrement criante chez les propriétaires riverains qui ont vu leur évaluation foncière augmenter considérablement, avec pour conséquence une augmentation significative de leur compte de taxes foncières.

Il est vrai que pour de nombreuses personnes, le seul choix qui s'offre à elles est de vendre leur maison, car il devient difficile de payer les taxes croissantes avec des revenus fixes souvent peu élevés, comme c'est le cas pour les retraités.

Devant cette situation, les municipalités sont, de leur côté, dans l'impossibilité d'agir puisqu'aucun outil fiscal ne permet actuellement de corriger la situation. Ceci est particulièrement vrai dans les municipalités où les hausses de taxes sont différentes d'un secteur à un autre.

Selon un sondage Léger Marketing, effectué pour le compte de l'UMQ en 2007, 44% des personnes sondées envisageraient de vendre leur propriété si des hausses successives importantes de taxes survenaient.

L'UMQ a été sollicitée par plusieurs municipalités pour développer une solution viable et novatrice à cette problématique.

Plusieurs mesures ont été examinées : crédits de taxes accordés par les municipalités, plafonnement des évaluations foncières et report de l'impôt foncier.

L'Union estime que la solution qui répondrait le mieux au besoin du citoyen et qui serait la plus avantageuse pour les municipalités serait celle du report de la hausse de l'impôt foncier au moment de la vente de la propriété.

Cette solution permettrait :

- La stabilisation de l'impôt foncier des contribuables affectés par de fortes hausses;
- Le maintien des liquidités des municipalités ;
- Et, la préservation de l'équité pour l'ensemble des contribuables d'une même municipalité.

Le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a mis un comité en place pour analyser différentes solutions et nous attendons leur décision.

Le deuxième enjeu important dont j'aimerais vous parler est celui des loisirs.

Les municipalités sont au cœur de cet enjeu. En effet, elles sont les organismes qui possèdent le plus d'équipements de loisir, que ce soit les équipements culturels ou sportifs. Il est important qu'elles répondent aux besoins des différents groupes d'âge.

Traditionnellement, les villes possèdent leurs aré纳斯, leurs terrains de balle, de soccer et des parcs pour enfants. Cependant, une partie importante de la population, aujourd'hui plus âgée, ne dispose de rien de spécifique qui lui permette de poursuivre son développement et son épanouissement personnel par le biais du loisir.

Je vais vous présenter l'expérience de la ville de Saint-Jérôme.

À l'heure actuelle plus de 36 % des citoyens de la Ville de Saint-Jérôme sont âgés de 50 ans et plus soit environ 24 000 personnes.

L'Institut de la statistique du Québec prévoit qu'en 2026, c'est 45 % de la population totale de la MRC Rivière-du-Nord, dont Saint-Jérôme est la ville principale, qui sera âgée de 50 ans et plus soit plus de 56 000 personnes.

C'est en ayant à l'esprit cette situation et en s'appuyant sur sa planification stratégique que la Ville de Saint-Jérôme a envisagé, en 2004, de changer la vocation d'un édifice commercial, situé au cœur de la ville, à proximité de tous les services afin d'y aménager un centre d'activités destiné aux 50 ans et plus.

Après deux grandes consultations tenues en 2005 et en 2006, « Le Quartier 50+ » a ouvert ses portes en septembre 2008. Il propose une variété d'activités se déroulant à l'intérieur d'une installation de première qualité, dont la superficie totalise près de 45 000 pieds carrés.

Le centre comprend un gymnase, une salle de spectacles de 350 places avec écran géant, une salle de billard, 4 surfaces intérieures de shuffleboard, 11 terrains intérieurs de pétanque, une salle de ping-pong, deux salles de danse, une salle de bridge, une salle informatique, un bureau de travail pour les comités, une aire de restauration ainsi que des locaux multifonctionnels destinés à des activités récréatives et de formation.

En se dotant du Quartier 50+, la Ville de Saint-Jérôme a choisi d'accorder autant d'importance à ses citoyens plus âgés qu'à ses citoyens plus jeunes.

Après 19 mois d'opération, le Quartier 50+ accueillait 2400 membres. La clientèle est composée de 65 % de femmes et de 35 % d'hommes dont l'âge moyen est de 65 ans. Les 59 ans ou moins composent 28 % de la clientèle. La grande majorité des membres, soit 82 %, habitent la municipalité.

Le Quartier 50+ est un centre récréatif duquel émerge un milieu de vie dynamique. Le centre est axé sur la pratique récréative gérée en concertation, par et pour les aînés, en collaboration avec la municipalité et le soutien des forces vives du milieu.

Ce qui est important de préciser ici, est que le centre ne se substitue pas aux organismes récréatifs destinés aux 50 ans et plus sur son territoire. Il s'inscrit en complémentarité de leur offre de services.

La ville de Saint-Jérôme a choisi de faire de sa communauté un endroit où il fait bon vivre et où il fait bon vieillir.

Elle encourage le vieillissement actif en mettant en place les conditions nécessaires pour que les 50 ans et plus, puissent exploiter leur plein potentiel comme individus et continuer de contribuer à la société.

Aussi, je suis fier de vous dire que la Ville de Saint-Jérôme, s'est mérité le 20 mai dernier, le prix «Innova – instances municipales et régionales», pour le Quartier 50+. Ce prix est décerné pour reconnaître l'excellence et l'innovation au profit du vieillissement actif.

De nombreuses villes sont venues visiter le Quartier 50+ afin de s'en inspirer dans le but de développer un centre similaire. D'ailleurs, le réseau FADOQ, était présent lors de l'ouverture officielle et, le Quartier 50+ a fait l'objet d'un reportage dans la revue VIRAGE à l'été 2009.

Je terminerai cette allocution, en vous disant qu'à titre de nouveau président de l'UMQ, je compte favoriser un plus grand partage des expériences de gestion municipale innovantes et gagnantes.

Je souhaite également travailler à la valorisation du rôle de l'élu.

Pour moi, la fonction d'élu municipal est l'une des plus emballantes. L'élu municipal doit faire en sorte que les milieux de vie évoluent en harmonie avec les goûts et les besoins des citoyens.

Il doit relever les défis de la gestion au quotidien tout en ayant une vision globale, à moyen et à long terme du développement durable et dynamique de son territoire.

J'aurai l'occasion lors de ma tournée du président, qui débute en septembre prochain, de visiter toutes les régions du Québec. J'irai à la rencontre des élus municipaux, mais aussi des organismes du milieu. Je prendrai littéralement le pouls du Québec.

Je vous invite à y participer, car c'est ensemble que nous pourrons relever les défis d'aujourd'hui et de demain.

Merci et bon congrès